

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
fixant le nombre maximal de candidats pouvant être admis
à l'issue du concours d'entrée et d'accès aux études de
premier cycle en sciences médicales et dentaires en vue de
l'année académique 2025-2026**

A.Gt. 18-07-2025

M.B. 07-08-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, l'article 6, §3, alinéas 1^{er} et 3, inséré par le décret du 17 novembre 2022 ;

Vu le « Test genre » du 18 mars 2025 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1^o, du décret du 07 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu la concertation avec les organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau communautaire du 28 mai 2025, en application de l'article 33, 2^o, du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur ;

Vu l'avis n°77.788/2 du Conseil d'Etat, donné le 24 juin 2025, en application de l'article 84, §1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Considérant la proposition du Collège des Doyens des Facultés de Médecine du 29 novembre 2024 relative au taux de déperdition ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le taux de déperdition « d » est fixé à 0,35 pour la filière « sciences médicales » et à 0,42 pour la filière « sciences dentaires » pour l'année académique 2025-2026.

Article 2. - Le nombre maximal de candidats pouvant être admis à l'issue du concours d'entrée et d'accès est fixé à 1 462 pour la filière « sciences médicales » et à 186 pour la filière « sciences dentaires » pour l'année académique 2025-2026.

Article 3. - La Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 juillet 2025.

Pour le Gouvernement :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE